Image not found or type unknown

Electricité en commun payée par un seul locataire ???

Par **virginie74**, le **22/08/2008** à **13:05**

Bonjour,

Je viens de me rendre compte que je paye l'électricité des escaliers qui sont en commun pour trois appartements. L'éléctricité est relié à mon appartement, donc à mon compteur.
J'ai demandé au propriétaire des explications, et il m'a répondu que c'était comme ça et que mes voisins payés l'électricité de la cave.....

Est-ce légale ????

De plus, suite à une inondation de mon appartement (l'eau passée par le vélux mal fait), j'ai du jeter un meuble en bois qui avait pris l'eau et une chaîne hifi complètement foutue. Le propriétaire n'a pas voulu me rembourser en prétextant que son assureur refusait de tout prendre en charge.....en fait, après vérification, mon bailleur n'avait pas prie d'assurance habitation sur l'appartement...

Que puis-je faire, je suis fatiguée de devoir affronter seule, un propriétaire qui suit ses propres lois....

merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés